



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le lundi 1er juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents:

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir:

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT POLYVALENT COMMUNICATION ET D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES PROJETS RESSOURCES HUMAINES AU POLE RESSOURCES ET REGLEMENTATION - CM/19/077

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au reclassement d'un agent d'accueil du Service Action Sociale au sein du Pôle Ressources et Réglementation à son retour d'arrêt maladie, la municipalité souhaite pérenniser ce retour à l'emploi et la politique de maintien dans l'emploi des agents de la municipalité, en créant un poste d'Assistant polyvalent de communication au sein du Pôle Ressources et Réglementation, et dont les missions sont les suivantes :



- Gérer la prise de photos pour les reportages et le bulletin municipal
- Participer à la communication numérique (Internet, panneau lumineux)
- Participer à la communication print (affiches, flyers, dépliants...)
- Participer à la diffusion des supports (bulletin municipal, affiches, dépliants, flyers), soit par transmission aux services internes, soit par mise sous pli
- Ponctuellement, gérer l'installation sur site du matériel lors d'évènements
- Participer à l'organisation d'événementiels (cérémonie des vœux du Maire...)
- Participer à la gestion et mise à jour du site intranet
- Effectuer les déplacements en Préfecture, à la Trésorerie, et autres si besoin
- A la demande de la hiérarchie, assurer des fonctions d'agent d'accueil dans différents services afin d'assurer la continuité du service public
- Remettre les documents des commissions et des conseils municipaux aux élus

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif	С	+1	_

De même, dans le cadre d'un reclassement au sein du Service Ressources Humaines, il est proposé de créer un poste de Gestionnaire de projets Ressources Humaines, dont les missions seront les suivantes :

- · Accompagner la mise en œuvre des actualités juridiques et statutaires
- Participer au pilotage des projets RH de la municipalité
- Accompagner les services dans les nouveaux projets
- Participer au dialogue social
- Participer à la mise en place de la dématérialisation des congés
- Travailler sur les projets RH transversaux

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	+1	-

Il est rappelé au Conseil Municipal que tous les postes permanents ont vocation à être pourvus par un agent fonctionnaire. A titre dérogatoire, les postes pourront être pourvus de façon permanente ou non permanente par un agent contractuel dans la limite des dispositions prévues par l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.



A titre d'information, il est précisé au Conseil Municipal le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées :

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire	
	FILIERE ADMINISTRATI	VE		
A	Attaché	2	TC	
A	Attaché principal	2	TC	
	total du cadre d'emploi des Attachés te	rritoriaux: 4		
В	Rédacteur	5	TC	
В	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC	
В	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC	
	total du cadre d'emploi des Rédacteurs (erritoriaux: 8		
С	Adjoint administratif	12	TC	
С	Adjoint administratif principal 2ème classe	7	TC	
С	Adjoint administratif principal 1ère classe	6	5 à TC, 1 à 28h	
	total du cadre d'emploi des Adjoints administra	tifs: 23, dont 1 :	à 28h	
	TOTAL FILIERE ADMINISTRA	TIVE		

	FILIERE TECHNIQU	E	
A	Ingénieur principal	1	TC
	total du cadre d'emploi des Ingénieurs	s territoriaux: 1	
В	Technicien territorial	1	TC
В	Technicien principal 1ère classe	2	TC
	total du cadre d'emploi des Technicien	s territoriaux: 3	
С	Adjoint technique	36	35 à TC, 1 à 27h30
С	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



ID: 076-217607092-20190611-CM_19_077-DE

С	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC		
	total du cadre d'emploi des Adjoints technique	es : 44, dont 1 à 27	n30		
С	Agent de maîtrise	5	TC		
С	Agent de maîtrise principal 4 TC				
	total du cadre d'emploi des Agents de	maîtrise : 9			
	TOTAL FILIERE TECHNIQ	UE		57	dont 1 à 27h30

	FILIERE ANIMATION		
В	Animateur	3	TC
В	Animateur principal de 2ème classe	1	TC
В	Animateur principal 1ère classe	1	TC
	total du cadre d'emploi des Animateurs te	erritoriaux : 5	
С	Adjoint d'animation	18	TC
С	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC
С	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC
	total du cadre d'emploi des Adjoints d'ar	imation : 20	
	TOTAL FILIERE ANIMATIO		

	FILIERE MEDICO-SOCIALE		
A	Assistant socio-éducatif 2ème classe	1	TC
	total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux s	ocio-éducatifs	1
С	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	3	TC
С	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	3	TC
End of the State of Co.			
	total du cadre d'emploi des ATSEM :	0	



	FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	1	TC	
	total du cadre d'emploi des Bibliothécair	es : 1		
В	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h	
al du c	adre d'emploi des Assistants de conservation du patrimo 28h	oine et des bi	ibliothécaires : 1 à	
С	Adjoint du patrimoine	2	TC	
С	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC	
	total du cadre d'emploi des Adjoints du patri	moine : 3		
	TOTAL FILIERE CULTURELLE			

	FILIERE SECU	RITE	
С	Gardien brigadier	4	TC
С	Brigadier-chef principal	3	TC
	total du cadre d'emploi des		
	TOTAL FILIERE SI	CUDITE	

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 26 juin 2019,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de créer un poste d'Assistant polyvalent communication et un poste de Gestionnaire des Projets Ressources Humaines au sein du Pôle Ressources et Réglementation et à temps complet (35/35ème), dans les conditions décrites plus haut.

DIT que ces postes figurent dans le tableau des emplois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces deux emplois créés sont inscrits au budget au chapitre 012 (Charges de personnel).

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

	Nombre de membres					
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)				
18	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s): 0				

Fait au Trait et certifié exécutoire le 01 juillet 2019

